

SARL A2N

2 rue Jean Macé

33320 EYSINES

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Signé par :

Arnaud de
EF1AEDB769654DE...

Signé par :

Elodie MERCIER
EF1AEDB769654DE...

Certifié conforme

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

BILAN ACTIF

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 971	1 971				
Fonds commercial	103 500		103 500	11,81	103 500	14,10
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	40 379	20 940	19 439	2,22	24 897	3,39
Autres immobilisations corporelles	61 960	20 724	41 236	4,71	43 896	5,98
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	170		170	0,02	170	0,02
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 289		1 289	0,15	2 100	0,29
Autres immobilisations financières	8 000		8 000	0,91	8 000	1,09
TOTAL (I)	217 269	43 636	173 634	19,81	182 563	24,86
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	4 167		4 167	0,48	2 679	0,36
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	389 346	941	388 406	44,32	333 950	45,48
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	560		560	0,06		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 665		2 665	0,30	7 694	1,05
. Autres	19 747		19 747	2,25	19 382	2,64
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	284 216		284 216	32,43	184 615	25,14
Charges constatées d'avance	2 925		2 925	0,33	3 388	0,46
TOTAL (II)	703 627	941	702 686	80,19	551 708	75,14
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	920 897	44 577	876 320	100,00	734 271	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 12 500)	12 500	1,43	12 500	1,70
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 250	0,14	1 250	0,17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	339 519	38,74	260 877	35,53
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	165 370	18,87	108 642	14,80
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	518 639	59,18	383 269	52,20
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	23 233	2,65	48 402	6,59
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	19 439	2,22	4 047	0,55
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	31 829	3,63	67 342	9,17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	116 085	13,25	70 781	9,64
. Organismes sociaux	64 935	7,41	59 294	8,08
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	76 536	8,73	64 314	8,76
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 036	0,57	3 878	0,53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 000	2,28	30 000	4,09
Autres dettes	588	0,07	2 945	0,40
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	357 681	40,82	351 002	47,80
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	876 320	100,00	734 271	100,00

ANNEXE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 876 320,09 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 165 370,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/07/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 103 500

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	103 500		103 500	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	103 500		103 500	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 217 269

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	105 471			105 471
Immobilisations corporelles	118 867	6 737	23 264	102 340
Immobilisations financières	10 270			9 459
TOTAL	234 608	6 737	23 264	217 269

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 43 636

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 971			1 971
Immobilisations corporelles	50 074	14 855	23 264	41 665
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	52 045	14 855	23 264	43 636

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	1 971	1 971	0	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	103 500	0	103 500	Non amortiss.
Install. tech. mat. outil. indus.	40 379	20 940	19 439	de 2 à 10 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	45 013	10 415	34 599	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	3 500	1 165	2 335	de 3 à 5 ans
Materiel informatique	6 639	2 885	3 754	4 ans
Mobilier	6 808	6 260	548	10 ans
TOTAL	207 811	43 636	164 175	

ANNEXE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 424 532

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 289		9 289
Actif circulant & charges d'avance	415 244	415 244	
TOTAL	424 532	415 244	9 289

3.4 - Provisions pour dépréciation = 941

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 699			1 759	941
Comptes financiers					
Total	2 699			1 759	941

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 925

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 12 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	25.00	12 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	25.00	12 500

4.2 - Etat des dettes = 357 681

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 233	23 233		
Dettes financières diverses	19 439	19 439		
Fournisseurs	31 829	31 829		
Dettes fiscales & sociales	262 592	262 592		
Dettes sur immobilisations	20 000	20 000		
Autres dettes	588	588		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	357 681	357 681		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 143 018

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 586
Dettes fiscales & sociales	140 431
Autres dettes	
TOTAL	143 018

ANNEXE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Engagements donnés = 36 149

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	36 149
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	36 149

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		16 471	35 693	52 164
Montants de l'exercice		8 314	15 434	23 748
Sous-total		24 785	51 127	75 912

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		5 909	7 181	13 090
Entre 1 et 5 ans		5 909	3 986	9 895
A plus de 5 ans				
Sous-total		11 818	11 167	22 985

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an		125		125
A 1 an au plus			307	307
Entre 1 et 5 ans		228	281	509
A plus de 5 ans				
Sous-total		353	588	941

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		36 957	62 882	99 839

ANNEXE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

7.2 - Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine		35 342	81 629	116 972
Cumuls des dotations antérieures		10 743	32 987	43 730
Dotations de l'exercice		9 836	14 683	24 519
Valeur nette comptable		14 763	33 960	48 723

ANNEXE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 925

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	2 925
TOTAL	2 925

8.2 - Charges à payer = 143 018

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 586
Fournisseurs - factures non parvenues(408100)	2 586
Dettes fiscales et sociales :	140 431
Dettes prov. pour congés à payer(428200)	86 032
Autres charges à payer(428600)	30 000
Charges sociales sur congés à payer(438200)	19 809
Taxe apprentissage(448632)	1 054
Formation continue à payer(448633)	2 693
Cvae à payer(448651)	604
Taxe véhicules de ste à payer(448654)	240
TOTAL	143 018

A2N

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 500 euros
Siège social : 2 Rue Jean Macé
33320 EYSINES
424 182 863 RCS BORDEAUX

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{ER} OCTOBRE 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 165 370,17 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés 150 000,00 euros
soit 300,00 euros par part

Au compte « autres réserves » 15 370,17 euros
qui s'élève ainsi à 354 889,13 euros.

Total égal au bénéfice de l'exercice 165 370,17 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} octobre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

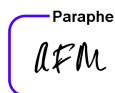
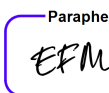
Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Paraphe Paraphe
 

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Dividendes par part	Revenus éligibles à réfaction de 40%
30/06/2024	30 000,00 €	60,00 €	30 000,00 €
30/06/2023	15 000,00 €	30,00 €	15 000,00 €
30/06/2022	Néant	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} octobre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :

Arnaud de
EF1AEDB769654DE...

Signé par :

FRANÇOISE MERCIÉ
EF1AEDB769654DE...